





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact Article R.122-3 du Code de l'Environnement (Cerfa n° 14734*01)

RÉALISATION DE LA HALTE LÉGÈRE DE HAUTE ET MOYENNE PLAISANCE DE LA BAIE DE DESHAIES (ZONE DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS)





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réalisation de la halte légère de haute et moyenne plaisance (ZMEL) de la baie de Deshaies - Commune de Deshaies

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMSAMAR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Marie-Paule BELENUS-ROMANA

RCS / SIRET | 3 | 3 | 3 | 6 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9

Forme juridique Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10°g) Zones de mouillages et d'équipements légers 12° Création, modification ou extension de récifs artificiels.	Aménagement d'une quarantaine de mouillages éco-récifs dans la baie de Deshaies

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre de son projet de développement et de valorisation de ses richesses naturelles, Deshaies projette de réaliser une halte légère de haute et moyenne plaisance (HLP) en mouillages éco-récifs. La commune souhaite mettre en place des mouillages à haute valeur environnementale avec la volonté tout en préservant ses fonds marins, de les redynamiser à travers la création de récifs artificiels au niveau des corps morts des mouillages.

4.2 Objectifs du projet

La présence de nombreux mouillages forains (destruction d'herbiers et coraux par ancrages sauvages), la surexploitation de la ressource, les pollutions drainées par les bassins versants ont fortement dégradés les fonds. La pose des mouillages réglementés associée à la mise en place d'une démarche innovante avec l'éco-conception de corps morts type éco-récif permettra d'atténuer ces dégradations et peut être d'inverser la tendance. Cette "éco-conception" des mouillages se veut intégrée et support de biodiversité.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus consisteront à la mise en place de corps morts robustes adaptés aux conditions hydrodynamiques locales et à la taille des navires. La conception du support à partir de béton rugueux, l'ajout de basalte poreux... permettra la mise à disposition d'un substrat supplémentaire pour la fixation du benthos.

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 à 8 semaines (installation de chantier, préfabrication des éléments béton et pose).

Le temps de pose sur le site sera limité à 4 à 6 semaines en fonction des conditions climatiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La baie de Deshaies pourra accueillir les bateaux de plaisance comme elle le fait actuellement. Ces mouillages organisés permettront de limiter les impacts sur l'environnement marin (destruction des herbiers et coraux par les ancres).

Il est prévu, comme le précise l'article R2124-51 du décret n°2011-1612 du 22/11/11, la démolition des équipements et des installations et la remise en état du site à l'issue de la période d'autorisation.

Il ne sera pas procédé à cette démolition si l'autorisation est renouvelée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Demande d'AOT dite "collective" : Constitution d'un dossier de demande d'implantation d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) - Code général des Personnes Publiques (CG3P) - art. R2124-39 à R2124-55 Autorisation au titre de la Police de l'Eau : En application des articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R214-56 du Code de l'Environnement. Rubrique 4.1.2.0. : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu : 2º D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros : (D) le projet est soumis à déclaration. 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli AOT et Autorisation au titre de la Police de l'Eau 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface approximative de la baie de Deshaies	50 ha
Surface approximative de la zone de mouillages	5 ha
Emprise au sol des mouillages (5m ² *40)	0.02 m ²

A drass	of communa(s)		

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long ° ' "	Lat ° ' "
La Baie de Deshaies	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
La bate de Destiates	Point de départ :	Long. <u>61</u> ° <u>47</u> ' <u>44</u> " <u>60</u>	Lat. <u>16</u> ° <u>18</u> ' <u>31</u> " <u>4</u> N
	Point d'arrivée :	Long. <u>61° 47</u> ' <u>51"</u> <u>30</u>	Lat. $\underline{16} \circ \underline{18} \cdot \underline{19} " \underline{4N}$
	Communes traversées :		
	Deshaies		
			v

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une ins	tallation ou d'un ouvrage existant ?	Oui		Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-	-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui		Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de trav	aux ?	Oui	X	Non	
Si oui, de quels projets se compose le programme ?					

La municipalité prévoit également l'aménagement d'un village artisanal intégrant une capitainerie avec vue sur le bassin de mouillage sur une surface totale d'environ 200 m².

4.6 Localisation du projet

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. \$	ensibili	té envi	ronnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?									
La baie est occupé dégradent les fond			s mouillages forains (ancrages sauvages)qui						
			oanisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?						
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet									
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docum	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non						
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact									
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone de mouillage se trouve en dehors du périmètre maritime du site classé et de la ZNIEFF de type 1 de Gros Morne.						
en zone de montagne ?		[X]							

dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X	La zone de mouillage se trouve en dehors du périmètre maritime du site classé et de la ZNIEFF de type 1 de Gros Morne.
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Deshaies.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?	X		Le projet se trouve dans le périmètre de l'aire marine adjacente du Parc National de Guadeloupe.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	La zone de mouillages prévue se trouve en dehors du périmètre du site classé de Gros Morne.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou	X		L'arrêté n°2007-2434 AD/1/4 porte approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles pour la commune de Deshaies.
approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	La zone de mouillages se trouve hors du périmètre maritime du site classé de Gros Morne.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		[23]	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines (de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		x	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	La baie de Deshaies accueille de nombreux mouillages forains qui ont un impact néfaste sur les herbiers de phanérogames marines et les peuplement coralliens. La pose des mouillages réglementés associée à la mise en plac d'une démarche innovante avec l'éco-conception de corps morts type éco-ré permettra d'atténuer ces dégradations et peut être d'inverser la tendance Cette "éco-conception" des mouillages se veut intégrée et support de biodiversité. Le Maître d'ouvrage aura le souci d'implanter en priorité les mouillages au sein des zones sableuses. Les premières prospections de terrain montre la colonisation des fonds par une phanérogames de mer rouge Halophila stipulacea au détriment des herbiers patrimoniaux qui ont disparu.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		ΙΧ̈́Τ	L'emprise au sol maximale sera de 200 m², soit 0.04% de la surface de la baie. Elle peut être considérée comme négligeable.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site peut être exposé ponctuellement à la houle cyclonique. Les mouillages seront conçus en fonction des conditions hydrodynamiques locales et les mesures de sécurité seront prises en cas d'évènement cyclonique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	x	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?					
Oui	Non	Si oui, décrivez lesquelles :			
	X	u projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			
Oui	Non	Si oui, décrivez lesquels :			
		7. Auto-évaluation (facultatif)			
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.					

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;

X

- Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir X d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises X de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, X 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos

5 aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

Х

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

_	Nb	٠î,	40
•	25	311	21

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

Baie-mahault

le. 15/07/2013

Signature

Bâtiment 2 97/22/04/E-MAHAULT Tél: 05ed 32/36 po 1 ax : 0590 32 16 67

Parc d'activités de la Jaille

Annexe 1:

Informations nominatives relatives au Maître d'Ouvrage